

LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIE MARITIME

(formation conforme au chapitre 1.3 du Code IMDG et de l'ADR)

Version du 01.07.2023

► **Cette formation est destinée :**

- aux personnes impliquées dans les expéditions de marchandises dangereuses par voie maritime

► **Pré-requis :** aucun

► **Objectifs pédagogiques :**

- maîtriser les différentes contraintes réglementaires pour la préparation et l'expédition de marchandises dangereuses ;
- organiser une expédition de marchandises dangereuses par voie maritime ;
- gérer le transport d'approche par route ;
- répondre aux obligations de formation du chapitre 1.3 du Code IMDG et de l'ADR.

► **Programme :**

- cadre réglementaire ;
- obligations des différents intervenants ;
- différentes classes et principes de classification des marchandises dangereuses ;
- documentation (déclaration de transport multimodal, certificat d'emportage, ...) ;
- prescriptions concernant les emballages (instructions d'emballage, homologation, étiquetage, marquage, emballage en commun, ...) ;
- marchandises dangereuses emballées en Quantités Limitées ;
- prescriptions relatives aux engins de transport destinés à un transport maritime (prescriptions CSC, instructions de transport, placardage et marquage, groupes de séparation des matières, ...) ;
- contraintes réglementaires pour le transport d'approche par route (réglementation applicable, conformité et équipement du matériel de transport, formation du conducteur, interdictions de chargement en commun, contrôle des conformités avant chargement, seuils du chapitre 1.1.3.6) ;
- notions de sûreté.

► **Méthodes & moyens pédagogiques :**

- remise d'un support permettant la prise de notes, travail sur documents, exercices, présentation sur écran
- validation des acquis par Questionnaire à Choix Multiples final avec correction

► **Durée :** 7 heures

► **Lieu :** formation intra entreprise

► **Admissibilité :** 1 mois en moyenne après conventionnement

► **Animation :** Bruno JACQUIER*

Contact : 06 76 88 56 93 / cfe-environnement@club-internet.fr

Formation accessible aux personnes handicapées

► **Tarif :** à partir de 1 090 € HT + frais de déplacement

*Organisme de formation n° 82690728469 certifié QUALIOP1 **

Conseiller à la sécurité pour le transport des matières dangereuses par route depuis 2001 (certificat n° 00935), ingénieur de l'Ecole Supérieure de Chimie Physique Electronique de Lyon, ancien responsable d'un centre de traitement de déchets dangereux industriels et ménagers.